

“ J’ai été appelé par là même à anticiper sur une déclaration qui viendra plus utilement quand nous discuterons le deuxième paragraphe de l’article 13. J’établirai alors que les *dispositions proposées n’ont ABSOLUMENT RIEN A VOIR* avec la législation sur l’enseignement et, *jusqu’à ce que celle-ci ait été modifiée, IL EST BIEN ENTENDU qu’elle garde toute sa force* et que la loi *actuelle N’Y TOUCHE MÊME PAS.*”

Si la loi sur les associations ne touche pas aux écoles libres, suivant M. Waldeck-Rousseau, comment M. Combes peut-il invoquer cette loi pour fermer 2,500 écoles?

C’est parce que ces actes arbitraires constituent une illégalité en même temps qu’une iniquité que des républicains, des anti-cléricaux notoires comme M. Jules Roche, ancien ministre, disciple et partisan de Gambetta et de Jules Ferry, font entendre des paroles d’énergique réprobation. M. Roche adresse au premier ministre une lettre ouverte qui se termine comme suit:

“ Que les Français, à quelque parti politique qu’ils appartiennent, excepté les socialistes ennemis de la propriété privée, ne s’y trompent pas: vos attentats les menacent tous. Ils ne frappent aujourd’hui que certaines personnes coupables de penser autrement que vous en matière pédagogique: demain les citoyens qui restent indifférents à cette heure seront frappés à leur tour, sous un autre prétexte.

“ Plus que tous autres, les républicains ont l’impérieux devoir de protester contre les crimes publics que vous accomplissez, au mépris des engagements les plus formels, des lois les plus précises, des principes essentiels de toute société civilisée, des “ droits de l’homme ” les plus sacrés. Je l’ai fait.”

* * *

En présence des attentats qui s’accomplissent actuellement contre la liberté de l’enseignement, et de ceux qui